



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Service de Psychologie du travail

ANNEXE 1 (à conserver par la collectivité)

TARIFS

Fixés par délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Gard
N° DEL-2023-43 du 14 septembre 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024

Les sommes dues sont réclamées par le centre de gestion du Gard au moyen d'un titre de recettes émis suite à la réalisation des prestations et à verser auprès de :

PAIERIE DEPARTEMENTALE du GARD
25 A Boulevard Talabot
30942 NIMES CEDEX 9
au profit du compte du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

PRESTATIONS		MONTANT
Entretiens individuels	1 ^{er} rendez-vous avec un agent	250 €
	Chaque rendez-vous suivant	100 € par rendez-vous supplémentaire
Accompagnement collectif		½ journée 280 €
		1 journée 500 €

✓ **Entretiens individuels :**

La tarification « 1^{er} rendez-vous avec un agent » prend en compte les étapes suivantes :

- programmation et préparation de l'entretien de suivi individuel
- a minima un rendez-vous individuel en présentiel auquel s'ajoutent des contacts téléphoniques
- le cas échéant la rédaction d'un rapport ou débriefing individuel ou collectif avec la collectivité ou les partenaires.

Pour un même agent, chaque rendez-vous suivant se verra appliquer un tarif différencié.

Si le psychologue du travail se déplace et que la séance ne peut se réaliser, le rendez-vous sera facturé à la collectivité. En cas d'absence du ou des agents à une rencontre prévue au centre de gestion, un rendez-vous sera également facturé.

La collectivité s'engage à régler le service dont le montant correspond à la prestation rendue. La facturation sera établie par le centre de gestion du Gard pour chaque agent suivi.

✓ **Accompagnements collectifs :**

La prestation sera assurée sur validation d'un devis préalable engageant facturation sur la base d'un tarif établi soit par demi-journée de travail, soit par journée de travail.